

Parole collective et pouvoir de décision...

Une organisation qui permet aux enfants d'exercer collectivement leur pouvoir de décision et d'avoir une parole collective sur les affaires qui les concernent.

École Anatole-France - Vaulx-en-Velin

Depuis plusieurs années, le travail en équipe nous a permis de transformer l'organisation de l'école.

Cette année, en instituant un fonctionnement en module CE2, CM1, CM2 nous sommes passés à la vitesse supérieure dans la responsabilisation des élèves, en élargissant leur domaine d'action, en augmentant leur possibilité de choix et en nous attaquant enfin à la prise en charge globale des apprentissages sur ces trois années consécutives.

Vers la maîtrise de l'environnement

Il s'agit de donner à l'enfant les moyens de bien connaître son environnement, de pouvoir se situer par rapport à cet environnement, de pouvoir agir dessus, puis de pouvoir l'élargir.

Pour cela, il faut donner à l'enfant la possibilité de gérer :

- du temps : les récréations, les entrées échelonnées, la programmation de ses activités ;
- des lieux : l'utilisation de la salle de classe (étendue aux trois salles de classe du module), l'utilisation des salles collectives : BCD, salle de danse ;



- du matériel : matériel collectif, matériel à disposition dans les salles de classe ou collectives (jeux de société, livres, coloriages, journaux, cabanes, électrophones, ordinateur...);
- ses relations : travail de groupe. Groupes de choix. Décloisonnement des âges. Correspondance. Multiplication des intervenants adultes à l'intérieur et à l'extérieur de l'école ;
- ses activités : en diversifiant les projets à l'intérieur et à l'extérieur. En sollicitant les projets d'enfants individuels ou collectifs.

Les moyens mis en œuvre : règlement-outils-structures

Les enfants doivent pouvoir se situer dans un cadre bien défini ; avec des règlements connus, intégrés, établis avec et par eux et révisables ; avec des responsabilités bien précises, responsabilités d'enfants élus mais aussi responsabilités d'adultes référents qui seront régulateurs et garants du système.

Le règlement de notre école prévoit des entrées échelonnées dix minutes avant le début des cours, les déplacements dans les couloirs se font librement, les classes sont aménagées pour l'accueil des enfants pendant ce temps et pendant les récréations où ils ont aussi accès aux salles collectives.

Les enfants ont à leur disposition **des outils** de fonctionnement personnels ou collectifs, dans les classes et dans le hall, lieu de rassemblement du module :

- matérialisation du règlement : feu rouge, feu vert, pour entrées et sorties des classes, permis de circuler, affichage ;
- affichage des responsabilités ;
- planning d'utilisation des salles, du matériel ;
- liste d'inscription au coin peinture ;
- planning personnel ;
- emploi du temps général ;
- boîte aux lettres pour correspondance.

Des structures permettent aux enfants de se déterminer pour le choix d'activités en fonction de l'activité elle-même, ou des enfants, ou des adultes avec qui elle se fera.

Dans le module CE2, CM1, CM2, des groupes de choix sont formés en début d'année et servent à organiser les groupes de travail personnel decloisonnés de lecture, math et français – groupes définis pour l'année scolaire en cours.

Quatre adultes différents interviennent dans ce module, un choix hebdomadaire est possible sur proposition des enseignants en géographie ou histoire, et en sport.

Une plage horaire quotidienne laisse le choix aux élèves entre du français écrit, du français oral et des recherches de mathématiques.

Des ateliers hebdomadaires decloisonnés sur toute l'école élargissent le choix à d'autres intervenants (participation de parents), d'autres enfants, et autres activités.

Dans les méthodes de travail, on a l'occasion de choisir de travailler seul ou avec d'autres.

Une grande place est donnée aux projets occasionnels, nous les regroupons dans le module en activités de même nature afin d'offrir un choix équitable.

Découverte du milieu dans le Jura - Musique dans la Drôme - Fabrication de mini fusées à Carrençon dans le Vercors - Des conférences d'adultes avec intervenant extérieur, parent ou autre, sur la vannerie, les papillons, la réalisation de journaux pour enfants... - Des conférences d'enfants - Des sorties payantes extérieures - Des sorties de fin d'année : randonnée, camping-escalade et bicross à Miribel, kayak, camping-escalade à Saou - Visite de Lyon et ses environs.

Vers la maîtrise des apprentissages

Dans la structure de choix des activités décrites précédemment, il est nécessaire de fournir aux enfants des repères par rapport aux apprentissages. On leur donne les outils nécessaires et la possibilité de se construire leur propre stratégie d'apprentissage.

Un cahier d'évaluation suit l'enfant en CP-CE1 où l'on pratique déjà la coévaluation enfant adulte qui sera continuée dans le module. Le cahier d'évaluation du module CE2-CM1-CM2 permet aux enfants de



connaître les apprentissages correspondant aux trois niveaux et de se situer par rapport à ces apprentissages.

Si des leçons de grammaire-conjugaison et mathématiques sont obligatoires, **les exercices d'application sont proposés sur trois niveaux** permettant aux enfants de connaître leur capacité et d'exercer celle-ci au niveau qui leur convient.

Chaque semaine, l'enfant remplit **son planning personnel** et peut réguler ses inscriptions en fonction de ses apprentissages.

Des plans de travail individuel en math, français et lecture permettent de choisir des exercices et de minuter ses performances, chacun pouvant ainsi travailler à son rythme.

Les enfants confrontés à des modes d'apprentissages diversifiés vont pouvoir se construire une stratégie personnelle d'apprentissage : leçons avec exercices d'application, conférence, débats, expositions, travail individualisé, travail de groupe, recherche documentaire, production collective, etc.

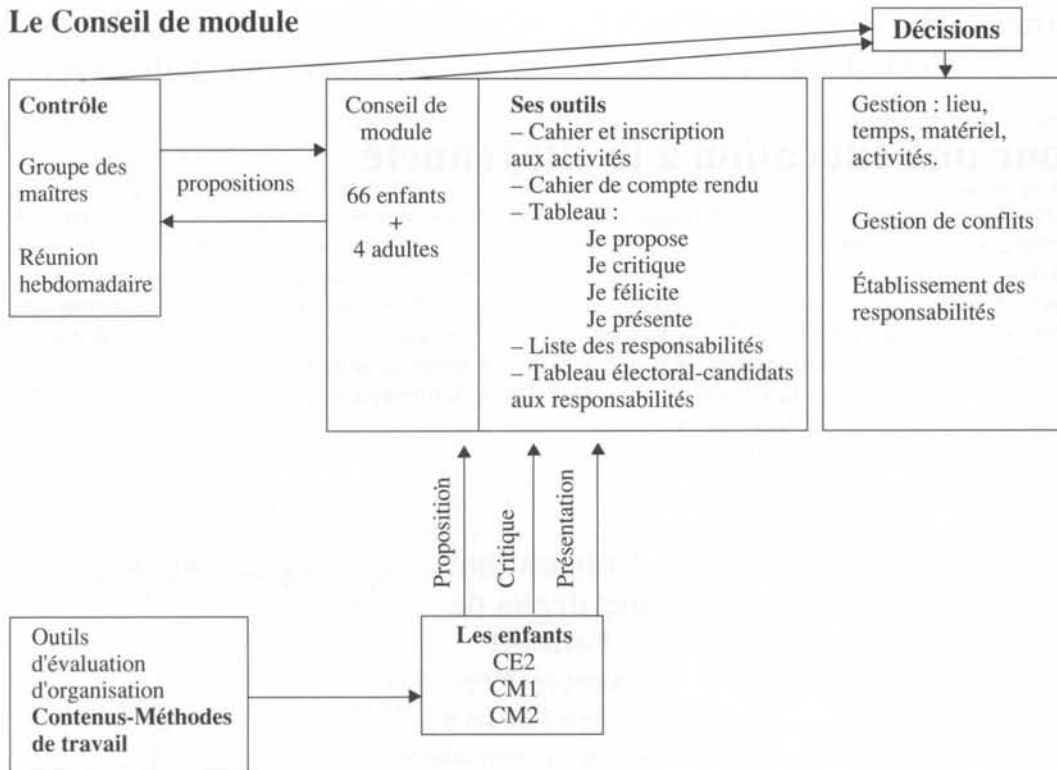
Vers la maîtrise de ses droits et de ses devoirs

Le conseil, les réunions sont les lieux d'exercices du pouvoir collectif.

Dans notre école **un conseil** est institué pratiquement dans chaque classe. **Des conseils extraordinaires** sont quelquefois réunis pour régler des problèmes spécifiques (cantines, cour de récréation). Ils comprennent alors l'adulte responsable et les enfants concernés.

Le conseil de module lui, est hebdomadaire, il règle tous les problèmes concernant le groupe CE2-CM1-CM2. Il réunit les soixante-six enfants de ces classes, les trois instituteurs et l'institutrice du poste ZEP. C'est un lieu de propositions de décisions, de présentations, de discussions et de gestion des conflits.

Le Conseil de module



Conclusion

Si le conseil de module est dans notre école un lieu réel d'exercice du pouvoir collectif des enfants c'est parce qu'il fait partie d'une structure où l'on développe parallèlement la vie sociale et la responsabilisation individuelle de chacun.

